

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ADULTES DES LANDES

SAISON 2012

1- Nouveauté 2012:

- Le Championnat départemental 2012 correspond à la 1^{ère} phase du championnat de ligue 2012 ; il en est la **phase qualificative** ;
- Seuls les joueurs qualifiés ou directement admis dans chacun des tableaux finals de cette phase qualificative départementale pourront, s'ils le souhaitent et à leur demande, participer à la phase régionale du championnat de ligue, qualificative pour le championnat de France.
Il en sera de même pour les joueurs de classement supérieur entrant ultérieurement ;
- Tous les joueurs, quel que soit leur classement, sont tenus de s'inscrire dès le début de la compétition, pour la phase qualificative départementale ;
- La participation à la phase régionale s'accompagnera d'une seconde inscription ;
- Tous les joueurs qui décident de participer à la phase régionale disputeront obligatoirement la phase finale départementale ;
- Le championnat de ligue étant, dans toutes ses phases, réservé aux joueurs de nationalité française, il en est ainsi du championnat départemental.

2- Structure du Championnat :

2-1 : Catégories :

- Séniors,
- Séniors + : 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70 et 75 (messieurs seulement).

2-2 : Déroulement :

Le championnat des Landes étant partie intégrante du championnat de Ligue et donc qualificatif pour le championnat de France il ne peut pas, réglementairement, être composé de poules.

Ils y aura donc :

- Des tableaux à élimination directe dans toutes les catégories.
- Des épreuves de consolation pour les 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{ème} série.

Les épreuves de consolation sont ouvertes aux perdants(es) du premier match joué et l'ayant précisé sur leurs bulletin d'inscription.

2-3 : Toute victoire en championnat de ligue et donc en championnat départemental est accompagnée d'un **bonus de 15 points** (limitation à 45 points) (RS 38).

3- Participants :

3-1 : Participation ouverte à tous les licenciés des clubs landais, de nationalité française.

3-2 : Un joueur ayant été classé 15/4 ou mieux ne peut participer à l'épreuve de 4^{ème} série ou NC (RS 60 bis)

3-3 : Un joueur ayant été classé 4/6 ou mieux ne peut participer à l'épreuve de 3^{ème} série (RS 60 bis)

Conformément aux règlements sportifs fédéraux, les jeunes de 11 à 18 ans sont autorisés à prendre part à l'épreuve Seniors sous les conditions suivantes :

→ Les 11 et 12 ans peuvent participer au championnat seniors sous réserve d'être titulaire d'une AdS (Autorisation de Surclassement délivrée par le CTR).

→ Les 13 et 14 ans peuvent participer à des compétitions individuelles seniors s'ils sont en possession d'un certificat médical de moins de 6 mois

→ Les 9 et 10 ans ne sont pas autorisés à participer aux championnats adultes.

Nota : les séniors + peuvent participer à leur catégorie d'âge et à la catégorie sénior.

4 – Déroulement des épreuves :

4-1 Principe général des tableaux à élimination directe :

Chaque joueur recevra le tableau le concernant avec des dates limites, les noms et coordonnées des adversaires ainsi que le nom du juge arbitre de cette épreuve.

4-2 Principe de déroulement des rencontres :

♦ **Le joueur qui se déplace** devra entrer en contact avec son adversaire, aussitôt que possible, pour fixer d'un commun accord la date de la rencontre.

♦ **Le joueur qui reçoit** réserve le court et fournit les balles (3 balles homologuées et en bon état).

A l'issue de **chaque match** le vainqueur communiquera le résultat et le score soit par téléphone soit par mail au Juge arbitre responsable du tableau dont les coordonnées seront mentionnées sur le tableau qu'il a reçu.

En cas de désaccord entre 2 joueurs sur la date de la rencontre, ces joueurs doivent en avvertir le juge arbitre du championnat qui arrêtera une date et un lieu impératif pour cette rencontre.

Nota : En cas de problème durant leurs rencontres les compétiteurs pourront s'adresser en temps réel au pool de juges arbitres organisateurs.

4-3 Calendrier prévisionnel :

• Les tableaux à élimination directe débiteront le **4 février 2012** pour les séniors + et le **3 mars** pour les séniors.

• Finales des épreuves : le **23 septembre 2012** au Stade Montois.

4-4 Format des matchs :

↪ Tous les matchs se dérouleront avec la règle de l'avantage.

↪ Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 3 manches.

↪ Application du jeu décisif à toutes les manches.

5 – Engagement :

Il pourra être effectué individuellement de 2 façons :

- Soit sur AEI et envoi à l'adresse de la Ligue :
 - du certificat médical,
 - du chèque pour les droits d'inscription (chèque à l'ordre du "Comité des Landes")
 - et une enveloppe timbrée à son adresse ;
- Soit par l'envoi à l'adresse de la Ligue :
 - du bulletin d'inscription (disponible dans son club ou sur le site internet de la ligue),
 - du certificat médical,
 - du chèque pour les droits d'inscription (chèque à l'ordre du "Comité des Landes")
 - et une enveloppe timbrée à son adresse ;

Championnat des Landes de Tennis
Ligue CBBL
BP 266
40106 DAX Cedex

→ **Aucun engagement ne sera pris en compte si le dossier est incomplet (bulletin d'inscription, certificat médical, enveloppes timbrées et chèque)**

- Dates limites d'inscriptions : Seniors+ : 15 janvier 2012,
Seniors : 15 février 2012.
- Droits d'engagements :

* Jeunes :	8 €
* Adultes (nés en 1993 et avant) :	12 €
* Participation à 2 épreuves) :	20 €

6 – Litiges :

Tout litige sera traité en premier ressort par le juge arbitre et un appel pourra être fait devant le Comité de Championnat.

Le juge arbitre coordinateur de ce championnat est :

Alain KIT : Tel : 07 80 15 72 66 ; email : landes-2012@hotmail.fr

Les juges arbitres des épreuves sont : Daniel BOULANGER, Muriel BERNARD-FARGUE, Sandrine COLOBY, Aline GESNOT, Philippe LOGEZ, Jean-Christophe LOUBERE.

Le Comité de Championnat est composé des membres suivants :

Jean-Paul LEBOUTEILLER (Président)
Pierre BERARD
Jean-Jo CIRON
Jean-Jacques DURAND
Michel PETER

Guy BANQUET
Daniel CAMINADE
Didier CLAVIER
Geneviève NAVARRE